



LA VILLE DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
Savoie – 7 894 habitants

RECRUTE

CHARGÉ DE L'ÉVÉNEMENTIEL ET DE L'ANIMATION H/F

Contexte de recrutement : poste vacant suite à une disponibilité.

Saint-Jean-de-Maurienne est une ville à la montagne au pied des stations de sports d'hiver et des cols mythiques du Tour de France.

Placé(e) sous l'autorité du responsable culture, événementiel et animation, l'agent est chargé d'organiser, de préparer et de s'assurer du bon déroulement des événements et des animations.

MISSIONS PRINCIPALES

Animation et pilotage de l'évènementiel

- Assurer le pilotage, la coordination, la planification des animations et des événements prévus dans la politique d'animation de la Ville dans le respect des orientations et des objectifs définis par sa hiérarchie et des moyens techniques, humains et financiers mis à sa disposition (chasse aux œufs, carnaval, fête du pain, animations d'été selon calendrier prévisionnel et thématiques, marché de Noël).
- Coordonner, planifier, contrôler et évaluer la mise en œuvre de l'évènement et être force de proposition dans son domaine d'activité.
- Gérer en lien avec le Responsable Culture Evènements Animation, l'implantation des exposants sur des animations précises (ex : Marché de Noël, fête du pain).
- Participer aux actions transversales de la direction en matière culturelle et d'animation.
- Être en lien avec les services techniques pour la préparation des animations.
- Être garant de la sécurité du public en prenant toutes les dispositions nécessaires.
- Gérer son espace créatif (stockage, atelier de fabrication, zone de travail).

COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES

- Expérience dans l'organisation événementielle appréciée.
- Connaissances des partenaires extérieurs (artistes, presse, offices du tourisme, institutions culturelles, associations) et de l'environnement des collectivités locales appréciées.
- Capacité à travailler en mode projet.
- Bonnes aptitudes relationnelles.
- Sens du dialogue et du travail en équipe.
- Sens du service public.
- Autonomie et capacité d'adaptation.
- Disponibilité et discrétion.
- Maîtrise des outils bureautiques et informatiques.
- SSIAP niveau 1, SST, Personnel désigné souhaité (formation possible).
- Permis B exigé.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE DU MÉTIER :

- Temps de travail annualisé.
- Horaires et rythmes variables en fonction de la saisonnalité et de la programmation des spectacles et des animations (calendrier événementiel).
- Participation aux manifestations (soir ou week-end) et port d'une tenue professionnelle lors des manifestations.
- Port de charges et travail manuel en lien avec l'élaboration des événements.

L'agent pourra se voir confier toutes missions liées à son grade et cadre d'emploi auquel il appartient ou est rattaché.

STATUT ET RÉMUNÉRATION

- Recrutement sur le cadre d'emploi des techniciens territoriaux. Adjoint technique. Adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- Poste à temps complet à pourvoir à partir du 1^{er} avril 2026.
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime vacances + CNAS + participation employeur complémentaire santé et prévoyance.

Renseignements : Mme KUNCKLER Christelle, Responsable du Pôle culturel et animation de la Ville- Tél. 06 19 82 23 96

Adresser lettre de candidature + CV à :

Monsieur le Maire : BP 100 – Hôtel de Ville – 73302 Saint-Jean-de-Maurienne cedex

Mél. Recrutement@saintjeandemaurienne.fr / Avant le 8 mars 2026